

# Présentation des formations

## **Jeudi 7 mai en avant-midi**

### **LA PEINE: LES FACTEURS ATTÉNUANTS RECONNUS PAR LA JURISPRUDENCE**

M<sup>e</sup> Hugo Caissy

Dans cette formation, nous discuterons des facteurs atténuants reconnus par la jurisprudence et principalement ceux reconnus par les tribunaux supérieurs. Nous traiterons aussi de certains faux facteurs aggravants.

### **LA GÉNÉALOGIE GÉNÉTIQUE EN DROIT CRIMINEL : DE L'ÉCHANTILLON D'ADN À LA CHICANE DE FAMILLE**

M<sup>e</sup> Caroline Bérubé et M<sup>e</sup> Vincent Anglehart

Conférence portant sur les enjeux théoriques et pratiques liés à l'utilisation, en matière criminelle, de la généalogie génétique, une technique d'enquête novatrice dont le potentiel a été révélé par des succès largement médiatisés.

### **RISQUES DE FRAUDE ET RÉALITÉS POUR LES ORGANISATIONS QUÉBÉCOISES**

Corey Anne Bloom et Simon Gaudreau, MNP

Corey Anne Bloom, leader en juricomptabilité, enquêtes et soutien en cas de litiges pour la région de l'Est du Canada, et Simon Gaudreau, directeur principal en juricomptabilité, enquêtes et soutien en cas de litiges, vous présenteront les principaux risques liés à la fraude auxquels font face les organisations québécoises, ainsi que les mesures à mettre en place pour s'en protéger.

Ils présenteront également les résultats d'un sondage mené récemment sur la perception du risque de fraude et analyseront l'écart entre cette perception et la réalité observée sur le terrain. Enfin, ils partageront des mesures concrètes et de bonnes pratiques afin de renforcer les mécanismes de prévention et de protection au sein de votre organisation.

## **NOTIONS DE BASE EN ÉVALUATION D'ENTREPRISES ET EN QUANTIFICATION DE DOMMAGES**

Guillaume Lafrance et Olivier Côté, MNP

À l'occasion de cette présentation, Guillaume Lafrance, associé en évaluation d'entreprises et soutien au litige, et Olivier Côté, directeur principal en évaluation d'entreprises et soutien au litige, proposeront une introduction pratique et accessible aux notions fondamentales de l'évaluation d'entreprises et de la quantification de dommages dans un contexte litigieux.

S'appuyant sur des situations concrètes issues de leur pratique, ils aborderont les principaux concepts utilisés par les experts en évaluation d'entreprises, notamment la juste valeur marchande, les approches et méthodes d'évaluation, la normalisation des résultats ainsi que les facteurs clés influençant la valeur. Une attention particulière sera portée à la distinction entre valeur et prix, ainsi qu'aux enjeux propres aux dossiers contentieux.

Les conférenciers présenteront également les bases de la quantification de dommages, incluant les différents types de pertes financières, les méthodes de calcul reconnues et leurs limites, de même que le rôle de l'expert dans le cadre d'un litige. Des études de cas viendront illustrer les concepts abordés et favoriser les échanges avec les participants.

Cette formation vise à outiller les professionnels du droit afin de mieux comprendre le travail de l'expert financier, de poser les bonnes questions et d'utiliser efficacement l'expertise financière dans le cadre de dossiers complexes.

### **Jeudi 7 mai en après-midi**

#### **L'UTILISATION RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA PRATIQUE DU DROIT**

M<sup>e</sup> Gaspard Petit, M<sup>e</sup> Ève Gaumond et M. Nicolas Garneau

Dans la pratique du droit, le potentiel des outils d'intelligence artificielle est indéniable. L'IA générative compose des textes, résume des ouvrages, recherche des données, traduit des écrits et présente des résultats dans un langage clair et structuré.

Cependant, sous ces résultats au ton convaincant, se cachent parfois des hallucinations, des réponses imaginées et des réflexions mal fondées. La question se pose alors : Quoi faire?

La formation sur l'utilisation responsable de l'IA dans la pratique du droit propose de vous permettre de découvrir les fondements de cette technologie, d'explorer les réflexes à adopter pour bien l'utiliser et d'identifier les utilisations responsables ainsi que les utilisations à proscrire.

## **50 ANS DE CARRIÈRE POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE**

L'honorable Robert Pidgeon

Fort de plus de cinquante ans d'un parcours exemplaire comme avocat, juge de la Cour d'appel et juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec, Me Robert Pidgeon a consacré une part essentielle de sa carrière à améliorer l'accès à la justice pour les citoyens. Reconnu pour son engagement soutenu envers l'efficacité du système judiciaire, il a notamment contribué à la mise en place et à la promotion des conférences de règlement à l'amiable, une innovation majeure ayant permis de réduire les délais et de favoriser la résolution des litiges dans un climat plus humain et constructif. Son expérience inégalée, nourrie par un vaste éventail de dossiers touchant autant le litige civil que le droit municipal, familial et disciplinaire, lui a permis de développer une compréhension fine des obstacles auxquels se heurtent les justiciables, tout comme des leviers concrets permettant de rendre la justice plus accessible. Dans cette conférence profondément ancrée dans la réalité du terrain, Me Pidgeon partage avec authenticité et clarté sa vision d'un système judiciaire plus efficace, plus humain et véritablement centré sur les besoins des citoyens, enrichie par un demi-siècle d'expérience au cœur même de l'institution.

## **Vendredi 8 mai en avant-midi**

### **L'INDIVISION DANS LA PRATIQUE DU DROIT FAMILIAL**

M<sup>e</sup> José Jr da Costa

Cette conférence fera une revue des notions de base de la copropriété indivise. Nous traiterons des règles de l'indivision et de leur application en droit familial, tant pour les gens mariés, en union de fait ou en union parentale. Nous aborderons particulièrement les aspects relatifs au partage du bien, tel que l'établissement de sa valeur, l'indemnité d'usage, les charges communes, les impenses et autres.

### **LE DEVOIR DE CONSEIL DE L'AVOCAT : PRINCIPES, DÉFIS ET MESURES PRÉVENTIVES**

M<sup>e</sup> Judith Guérin



Cette formation propose des illustrations récentes du devoir de conseil, une obligation fondamentale de la profession juridique. Nous examinerons comment la transformation numérique de la pratique influence la façon d'honorer cette obligation et les défis contemporains qui en découlent. Nous aborderons aussi le rôle des avocats et des avocates à l'égard des tiers, plus particulièrement la partie adverse non représentée. Enfin, des mesures préventives concrètes seront présentées afin de mieux servir les intérêts de la clientèle et de réduire les risques de réclamations et de poursuites en responsabilité professionnelle.

## **LES CONFÉRENCES 360° : TRANSPORT, IMMIGRATION, MAGISTRATURE**

M<sup>e</sup> Stéphane Lamarre, M<sup>e</sup> Martine Tremblay et l'honorable Robert Pidgeon

Dans une expérience immersive où le public entoure l'orateur pour une proximité inégalée, les Conférences 360° réunissent trois experts chevronnés pour explorer des facettes essentielles du droit et de la justice. Me Stéphane Lamarre, reconnu comme l'un des meilleurs avocats en droit des transports au pays et régulièrement sollicité pour ses conseils autant devant les tribunaux que dans l'industrie du transport, ouvrira la série avec un regard clair, actuel et stratégique sur le droit des transports. Suivra Me Martine Tremblay, avocate d'expérience en droit municipal et spécialiste du droit de l'immigration, qui accompagne depuis plusieurs années employeurs, nouveaux arrivants et familles dans des démarches complexes allant de la résidence temporaire au parrainage. Enfin, l'honorable Robert Pidgeon, ex-juge de la Cour d'appel et juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec, maintenant associé-conseil chez Cain Lamarre, partagera les dossiers marquants de sa carrière judiciaire, forte de plus de 50 ans d'expertise en litige, éthique et responsabilité. Trois sujets, trois perspectives d'exception, une seule formule rapprochée pour comprendre le droit comme jamais auparavant.

### **Vendredi 8 mai en après-midi**

#### **CONCEPTS CLÉS DU REDRESSEMENT ET DE L'INSOLVABILITÉ**

M<sup>e</sup> Guillaume Amiot

La formation vise à présenter divers concepts applicables en matière d'insolvabilité des entreprises et des consommateurs. En plus de faire un récapitulatif des tendances du secteur, elle explore le processus de faillite et de proposition sous un angle pratique, tout en abordant les droits des créanciers et les responsabilités des administrateurs.

#### **LA SYNERGIE ENTRE L'AVOCAT ET L'HUISSIER DANS L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS**

M<sup>e</sup> Mary Louise Chabot et Louis-Charles Lévesque

L'exécution du jugement ne doit pas être une réflexion après coup, mais une stratégie intégrée dès le début du dossier de l'avocat.e. Cette formation présente une chronologie complète de l'exécution, de la collecte de renseignements pré-jugement à la distribution des deniers. Le duo avocat-huissier analysera les étapes clés pour transformer un jugement en recouvrement effectif.

Nous aborderons les différentes mesures d'exécution, l'insaisissabilité et l'impact des frais de justice sur la rentabilité du dossier. Nous nous intéresserons à l'interrogatoire après jugement mené par l'huissier comme outil d'enquête agile, et aux recours d'exception (685-686 C.p.c.) comme mesure pour contrer l'obstruction. À l'aide de jurisprudence récente, de cas pratiques et d'une « To-Do List » opérationnelle, cette session outillera les avocats pour maximiser chaque étape du processus d'exécution.

## **LA PRATIQUE À TRAVERS LES YEUX D'UNE STÉNOGRAPHE**

Lise D'Amours, s.o.

Plongeant au cœur d'un métier aussi méconnu qu'essentiel, la conférence La pratique à travers les yeux d'une sténographe offre une incursion privilégiée dans l'univers fascinant de Lise D'Amours, sténographe officielle. Avec clarté et finesse, elle démystifie la sténographie moderne : ses technologies, le fonctionnement du sténotype et du sténomasque, ainsi que le principe phonétique qui permet de transformer la parole en texte avec une précision fulgurante. Elle lève le voile sur une formation exigeante, marquée par une charge cognitive exceptionnelle et la gestion simultanée de cinq flux d'information critique, tout en expliquant le rôle légal fondamental de la sténographe, garante d'une neutralité absolue où chaque virgule, silence et nuance peut influencer l'issue d'un dossier. Observatrice privilégiée des dynamiques humaines, elle partage aussi son regard affûté sur les tics de langage, les personnalités des avocats et son rôle de « miroir » discret au sein de la salle d'audience. Dans une ère où l'intelligence artificielle s'impose, elle met en perspective la valeur irremplaçable de l'expertise humaine au-delà de la technologie. Avec franchise, elle aborde les défis de la profession, mais aussi ses avantages uniques.

## **CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION : L'ENFER C'EST LES AUTRES?**

M<sup>e</sup> Mylène Pelletier-Rivet et Cinthia Boudreau Labilloy, T.S.

Développer la capacité de l'avocat œuvrant en droit familial et en protection de la jeunesse à jouer un rôle de régulateur plutôt que d'amplificateur des conflits de séparation en l'outillant de manière pratique pour gérer efficacement et sereinement ce type de dossier. Le tout par l'analyse psychosociale des dynamiques alimentant le conflit et des techniques d'intervention associées.

## **Samedi 9 mai en avant-midi**

### **POUR UNE GESTION SEREINE DES LITIGES : COMPRENDRE, PRÉVENIR ET GÉRER LES COMPORTEMENTS PERTURBATEURS - DU MANQUE DE RESPECT À LA QUÉRULANCE**

M<sup>e</sup> Judith Rochette, M<sup>e</sup> Monique Richer Dr Evans Villeneuve



Les conférenciers expliqueront, à partir de la littérature et de cas vécus, comment comprendre et reconnaître les personnes qui ont le potentiel de développer des comportements perturbateurs. Ils identifieront les signes avant-coureurs de la quérulence et des stratégies favorisant la communication et la gestion efficace des personnes aux comportements difficiles ou irrespectueux. Ils feront une revue de la jurisprudence récente en matière d'abus de droit et de déclaration de quérulence, afin d'en faire ressortir les éléments marquants pouvant guider les avocats dans la conduite de leurs dossiers les opposant à des parties présentant ce profil, et agissant seuls devant les tribunaux.